

<p style="text-align: center;"><i>Texte du rapport de maître Marin selon la chronologie d'Alain Bonet</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Texte de la lettre d'Auvergne selon la chronologie d'Alain Bonet</i></p>	<p style="text-align: center;">Commentaire de Clément Drolet</p>
		<p style="text-align: center;"><i>Différence dans la description de l'animal tué par Jean Chastel</i></p>
		<p style="text-align: center;"><i>Mineure (ex : retranscription)</i></p>
		<p style="text-align: center;"><i>Moyenne (ex : élément différent qui n'est pas un oubli dans un des deux textes)</i></p>
<p style="text-align: center;"><i>Majeur (ex : les deux textes décrivent des choses différentes)</i></p>		
<p>« Aujourd'hui, 20e du mois de juin mil sept cent soixante sept, nous Roch Étienne Marin, notaire royal, bally de l'abbaye royale des Chazes, Saint-Arcons, de la baronnie de Prades, Besques de Charraix, commis à la subdélégation de Langeac, pour le bon plaisir de Monseigneur de Ballainvilliers, intendant de cette province d'Auvergne, en l'absence de Monsieur le subdélégué, sur ce que nous avons appris que Monsieur le marquis d'Apchier, fort occupé des ravages affreux que faisoit, depuis plusieurs années une Bette féroce sur les frontières de cette province d'Auvergne et de celle du Gévaudan pour la destruction de laquelle il avoit fait une infinité de chasses, mais infructueuses, et qu'enfin, cette bette ayant encore paru dans la paroisse de Nozeyrolles et la paroisse de Dege, le 18 du présent mois et dévoré un enfant ce même jour, Monsieur le marquis d'Apchier en auroit été averti et seroit parti ce même jour 18 du présent mois sur les 11 heures du soir avec quelques chasseurs de sa maison et quelques autres de ses terres qu'il assembla précipitamment, en tout au nombre de 12, s'étant transporté dans sa forest sur la montagne de Margeride, posté ses gens, battu cette forêt et ensuite celle de Mr le Marquis du Pons, cet animal féroce se seroit présenté, sur les 10 heures un quart du matin du jour d'hier, 19 du présent, a un de ces chasseurs nommé Jean Chastel du lieu et paroisse de La Besseyre-Saint-Mary, lequel tira un coup de fusil a cet animal duquel il tomba mort au bord de la forest appelée la Ténazeyre, de la paroisse de Nozeyrolles.</p> <p>Monsieur le marquis d'Apchier ayant fait transporter cet animal a son château de Besques, paroisse de Charaix,</p>	<p>« LETTRE Ecritte d'Auvergne à M. le comte de ***, au sujet de la destruction de la vraie Bête féroce, de sa Femelle &amp; de ses 5 Petits, qui ravageoient le Gévaudan &amp; ses environs.</p> <p>Le Monstre du Gévaudan n'est plus. M. le Marquis d'Apchier en a délivré nos campagnes; ce jeune Seigneur mérite la reconnoissance de tous ceux qui aiment le bien public. Cet objet seul étoit le motif des fatigues qu'il essuyoit depuis longtemps; voilà enfin ses travaux récompensés selon son coeur.</p> <p>Je n'entrerais point dans le détail des ravages que cet Animal a faits; toute la France en est instruite. Trois cens personnes dévorées, &amp; notamment plusieurs depuis quelques mois, prouvent assez que les grandes Chasses précédentes ont fait plus de bruit qu'elles n'ont eu de succès.</p> <p>Le 18 du mois dernier, M. le Marquis d'Apchier partit de son château de Besque, à onze heures du soir, avec douze Chasseurs. Après avoir battu infructueusement plusieurs bois de la Margeride, il entra dans celui de M. le Marquis de Pons, nommé la Tournelles, au-dessus du village d'Auvers, Paroisse de Nozeyrolles, diocèse de Saint-Flour.</p> <p>Le 19, à dix heures du matin, il eut connoissance de la Bête. Il posta ses Tireurs à dix heures &amp; un quart. M. d'Apchier, avec deux de ses hommes, l'aperçut, suivie d'un Animal plus petit qu'elle, tacheté de blanc sur le col &amp; sous le ventre. On soupçonne que c'est sa femelle. On lâcha les chiens qui se rebutèrent; un seul, plus hardi que les autres, poursuivit le gros Animal, qui se retourna pour le dévorer. Dans cet instant, le nommé Jean Chastel, du village de Labessaire, lui tira un coup de fusil, chargé d'une balle &amp; de cinq chevrotines. La balle lui traversa la nuque, &amp; fracassa les quatre premières vertèbres; une chevrotine lui cassa la jambe gauche du devant; il poussa un grand hurlement, &amp; tomba roide mort. Il ne fut pas possible de courir après l'autre Bête qui se sauva dans le fort du bois. M. le Marquis d'Apchier remit la Chasse à un autre jour pour la poursuivre, &amp; descendit à Auvers.</p> <p>Sur le bruit qui se répandit dans le village que l'Animal étoit tué &amp; qu'on</p>	

<p>nous avons jugé a propos de nous y rendre pour en faire la vérification, et étant au château de Besques, Monsieur le marquis nous a fait représenter cet animal qui nous a paru être un loup, mais extraordinaire et bien différent par sa figure et ses proportions des loups que l'on voit dans ce pays. C'est ce que nous ont certifié plus de 300 personnes de tous les environs qui sont venues le voir.</p> <p>Plusieurs chasseurs et beaucoup de personnes connaisseur nous ont effectivement fait remarquer que cet animal n'a des ressemblances avec le loup que par la queue et le derrière.</p>	<p><i>l'apportoit, un Païsan assura M. d'Apchier qu'il s'étoit battu contre lui l'année derniere, &amp; qu'il étoit assuré de l'avoir blessé d'un coup de baïonnette au-dessus de l'oeil gauche.</i></p> <p><i>M. de la Védrine, Gentilhomme, des environs, dit, qu'il le tira, il y a 2 ans, &amp; qu'il l'avoit blessé à la cuisse gauche avec une balle. Presque tous les Païsans du même lieu assurent qu'ils l'avoient vu plusieurs fois de fort près, &amp; qu'ils le reconnoïtroient.</i></p> <p><i>L'Animal arriva: on lui examina la tête &amp; la cuisse; on trouva les cicatrices des deux blessures; &amp; tous généralement reconnurent la Mâle-Bête.</i></p> <p><i>Elle fut portée le soir au château de Besque. Il y eut le 20 une grande affluence de monde pour la voir. Une troupe de suppôts de Saint-Côme y accourut avec les autres. Ils étoient armés de couteaux qui leur servoient de scalpels; ils procéderent avec adresse à la défigurer; &amp; ils employèrent tout leur art à détruire les visceres du bas-ventre &amp; de la poitrine. M. de la M*** [Mothe] étant arrivé sur le soir à Besque, vit avec le plus grand regret que leur zèle étoit supérieur à leurs connoissances, &amp; que les parties les plus curieuses de l'Animal n'existoient plus.</i></p>	
<p><i>Sa tête, comme on le verra par les proportions suivantes, est monstrueuse :</i></p>	<p><i>Il fit son examen. Il observa que la tête étoit monstrueuse, d'une forme quarrée, beaucoup plus large &amp; plus longue que celle du Loup ordinaire,</i></p>	<p><i>La lettre précise que la forme de la tête est carrée.</i></p>
	<p><i>le museau un peu obtus,</i></p>	<p><i>Cet élément n'est pas mentionné dans le rapport.</i></p>
	<p><i>les oreilles droites &amp; larges à leur base,</i></p>	<p><i>Idem</i></p>
<p><i>ses yeux ont une membrane singulière qui part de la partie inférieure de l'orbite venant au gré de l'animal recouvrir le globe de l'oeil.</i></p>	<p><i>les yeux noirs &amp; garnis d'une membrane saillante très singulière; c'étoit un prolongement des muscles inférieurs de l'oeil. Ces membranes servoient à lui recouvrir à volonté les deux orbites, en se relevant &amp; se glissant par-dessous les paupières.</i></p>	
	<p><i>L'ouverture de la gueule étoit fort grande; les dents incisives, semblables à celles d'un chien; les grosses dents serrées &amp; inégales;</i></p>	<p><i>Cet élément n'est pas mentionné dans le rapport.</i></p>
<p><i>Son col est recouvert d'un poil très épais d'un gris roussâtre traversé de quelques bandes noires.</i></p>	<p><i>le col très-large &amp; court, garni d'un poil rude, extrêmement long &amp; touffu, avec une bande transversale noire descendant jusqu'aux épaules;</i></p>	<p><i>Quelques bandes dans le rapport, une bande transversale dans la lettre.</i></p>
<p><i>Il a, sur le poitrail, une grande marque blanche en forme de coeur.</i></p>		<p><i>Plus loin dans lettre</i></p>
<p><i>Ses pattes ont 4 doigts armés de gros ongles qui s'étendent beaucoup plus que celles des loups ordinaires. Elles ont, ainsi que les jambes qui sont fort grosses, surtout celles du devant, la couleur de celles du chevreuil. Cela nous a paru une observation remarquable parce que, de l'avis de ces</i></p>	<p><i>le train de derrière assez ressemblant à celui d'un Loup, excepté l'énorme grosseur; les jambes du devant plus courtes que celles du derrière, plus lévrettées que celles d'un loup ordinaire &amp; couvertes, ainsi que le devant de la tête, d'un poil fauve, ras &amp; lisse, précisément de la couleur de celles d'un Chevreuil; le poil du corps fort épais &amp; long, d'une couleur grisâtre, tachetée de</i></p>	<p><i>Le rapport Marin mentionne 4 doigts. La lettre mentionne que le corps est de couleur grisâtre tachetée de noir.</i></p>

<p>mêmes <del>chasseurs</del> personnes connaisseur et de tous les chasseurs, on n'a jamais vu aux loups de pareilles couleurs.</p>	<p>noir.</p>	
	<p>L'Animal avoit sur la poitrine une grande tache blanche, ayant la forme parfaite d'un coeur. On ne la voyoit presque plus, parce que les premiers Opérateurs avoient divisé le sternum dans son milieu, par distraction, sans doute.</p>	<p>La lettre précise que la forme de cœur était parfaite.</p>
<p>Il a encore paru à propos d'observer que ses côtes ne ressemblent pas à celles du loup, ce qui donnoit à cet animal la liberté de se retourner aisément, au lieu que les côtes des loups étant obliquement posées, ne lui permettent pas cette facilité.</p>		<p>La lettre ne fait pas mention des côtes.</p>
	<p>Vous lirez le reste dans les proportions que M. de la M*** prit de tout son corps, &amp; que je vous copie à la fin de cette Lettre.  J'arrivai à Besque le 21 au matin à la suite de M. le Comte de la T*** d'A*** [Tour d'Auvergne]. Tout étoit en si mauvais état qu'il n'étoit plus possible d'en tirer aucun parti. Nous avons très-peu de drogues pour l'embeaumer; nous prîmes la résolution de le décharner pour conserver son squelette. Nous procédâmes avec nos Anatomistes à cette brillante opération sans instrumens, &amp; sans espoir de satisfaire la curiosité des Naturalistes.</p>	
	<p>Ce que nous remarquâmes avec étonnement, c'est la tête. Après avoir levé les tegumes communs, nous aperçumes une crête osseuse qui commençoit à l'occipital; elle avoit environ quinze lignes de hauteur, &amp; se terminoit insensiblement sur le frontal, toujours en diminuant. L'angle du taluds étoit sensible, lorsque la Bête étoit entiere, à-peu-près comme le bois d'un jeune Chevreuil, qui n'a pas encore percé. Nous enlevâmes une masse de chair musculeuse, pesant plus de six livres, qui recouvroit les pariétaux. Ces muscles terminoient leurs attaches à la mâchoire inférieure &amp; aux yeux. Lorsque toutes les parties charnues furent enlevées, cette tête, si monstrueuse dans l'état naturel, n'offrit plus qu'une boete osseuse, un peu plus grosse que le poing, dont toute la forme ressembloit assez à la poupe d'un vaisseau. Elle contenoit environ deux cueillerées de cervelle déjà corrompue.</p>	<p>Cette description est spécifique à la lettre</p>
	<p>J'oublois de vous dire, que nos confreres les Docteurs nous apportèrent un plat contenant ce qu'ils avoient trouvé dans l'estomac de l'Animal. C'étoit des entrailles d'animaux, des os de mouton, &amp; la tête du fémur d'un Enfant d'environ huit à neuf ans.</p>	

*Pendant notre séjour à Besque, un très-grand nombre de Chasseurs & de particuliers nous ont assuré qu'ils reconnoissoient cette Bête, & que sûrement c'étoit la même qui causoit tant de ravages.*

*Une Fille du village de Labessaire-Saint-Mary, âgée de dix neuf ans, arriva le Dimanche au château. La Bête étoit exposée sous la porte. Cette jeune malheureuse la reconnut. Sa frayeur fut si grande qu'elle se trouva mal; elle se jeta dans les bras de sa mère, en la suppliant de ne pas l'abandonner. Elle fit sa déposition & montra trois blessures au bras droit; une autre de six pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la nuque, que cet Animal lui avoit faites le Carême dernier. Ses blessures n'étoient point encore guéries.*

*Une autre Fille du même village, âgée de vingt-huit ans, qui donna du secours à la précédente lorsqu'elle fut attaquée, assura aussi que c'étoit la même Bête. Il seroit trop long de vous rapporter le témoignage de plus de trois cents personnes qui l'ont vue & reconnue, & dont plusieurs ont été attaquées par elle.*

*Ce que j'ai l'honneur de vous marquer, Monsieur, justifie l'incertitude des Païsans sur l'espèce de la Bête. Ceux qui l'avoient vue par derriere, disoient que c'étoit un Loup; ceux qui l'avoient vue par devant, assuroient que c'étoit un Animal inconnu.*

*Vous voyez que je tire avantage des bruits populaires. Cependant, il en est d'une espèce dont je ne veux faire aucun usage. Je veux parler de la prévention de quelques bonnes Gens qui croyoient que c'étoit un Sorcier, ou tout au moins quelque Juge des environs. Les uns avoient l'esprit foible; les autres avoient peut-être perdu quelque procès. Quoi qu'il en soit, tous les Juges de ce pays sont vivans, & la Bête est tuée.*

*Enfin, Monsieur, la tranquillité regne dans le pays; tout rentre dans l'ordre accoutumé; la terreur a fait place à la joie. Les Enfans que l'on renfermoit ci-devant dans les maisons avec le plus grand soin, conduisent avec sécurité leurs bestiaux dans les pâturages; & les hommes d'un âge mûr leur ont abandonné ces fonctions, pour en reprendre de plus solides & de plus fructueuses.*

*La nouvelle de la destruction de cet Animal vous sera peut-être parvenue avant ma Lettre; mais deux raisons m'ont empêché de vous l'écrire plutôt. Je voulois être bien assuré de la vérité des faits avant de vous en faire part, & tâcher d'avoir quelques nouvelles au sujet de la Bête qui suivoit celui-ci lorsqu'il reçut le coup de la mort. J'appris hier que l'infatigable Marquis d'Apchier l'avoit poursuivie avec vigueur; que, dans sa dernière chasse, un Tireur l'avoit culbutée d'un coup de fusil, & qu'on l'avoit suivie à la trace du sang environ un demi quart de lieue; qu'elle s'étoit jettée dans le fort du bois, & que la nuit qui survint ne permit pas de continuer la poursuite.*

*Voilà, Monsieur, les anecdotes que j'ai pu recueillir pour satisfaire votre*

	<p><i>curiosité. Vous félicitez, sans doute, M. le Marquis d'Apchier sur sa Victoire. Nos Héros modernes s'amuse à tuer des hommes; Hercule &amp; Thésée s'amusoient à tuer des Monstres. Vous penserez, je le présume, ainsi que moi, que ces Héros anciens valaient bien nos Héros modernes. J'ai l'honneur d'être, &amp;c.</i></p> <p><i>De Langeac, ce 6 Juillet 1767.</i></p> <p><i>P.S. On vient de m'apprendre dans l'instant que la seconde Chasse du Marquis d'Apchier n'a pas été infructueuse; la Femelle a été tuée; on l'a portée à Mende avec cinq petits qui rodoient autour du cadavre de leur mere.</i></p>	
<i>Les proportions que nous avons fait prendre de cet animal sont:</i>	<i>Proportions de l'Animal, prises le lendemain de sa mort.</i>	
0	<i>Longueur de la queue, 1 pied, 8 pouces.</i>	<b>Différent 8 pouces dans le rapport Marin</b>
	<i>Diamètre de la queue, 3 pouces, 6 lignes.</i>	Identique
	<i>Largeur de l'arriere-train à la racine de la queue, 10 pouces, 6 lignes. [Marin: 8/6]</i>	<b>Différent 8 pouces 6 lignes dans le rapport Marin</b>
<i>Longueur depuis la racine de la queue jusqu'au sommet de la tête : 3 pieds [97.44cm]</i>	<i>Longueur depuis la racine de la queue jusqu'au sommet de la tête, 3 pieds.</i>	Identique
	<i>Largeur de la tête, 12 pouces. [Non indiqué dans P.V mais épaisseur 7]</i>	<b>L'auteur de la lettre aurait-il oublié de retranscrire l'épaisseur et Me Marin la largeur ?</b>
<i>Depuis le sommet de la tête jusque entre les 2 grands angles des yeux : 6 pouces [16.2cm]</i>	<i>Depuis le sommet de la tête jusqu'au deux grands angles des yeux, 6 pouces.</i>	
<i>Des grands angles des yeux jusqu'au bout du nez : 5 pouces [13.5cm]</i>	<i>Des grands angles des yeux jusqu'au bout du nez, 5 pouces.</i>	
	<i>Longueur des yeux, 1 pouce, 3 lignes.</i>	<i>Identique mais Largeur dans le rapport et Longueur dans la lettre. On retrouve cette mesure plus loin dans le rapport Marin</i>
<i>Largeur d'une oreille à l'autre : 7 pouces [18.9cm]</i>	<i>Largeur d'une oreille à l'autre, 7 pouces.</i>	
<i>Ouverture de la gueule : 7 pouces [18.9cm]</i>	<i>Ouverture de la gueule à son milieu, 7 pouces.</i>	
	<i>Longueur de la langue depuis sa racine, 14 pouces.</i>	<i>Identique mais on retrouve cette mesure plus loin dans le rapport Marin</i>
<i>Largeur horizontale du col: 8 pouces 6 lignes [22.8cm]</i>	<i>Largeur diamétrale du col, 8 pouces, 6 lignes.</i>	<i>Identique mais description différente</i>
<i>Largeur des épaules : 11 pouces [29.7cm]</i>	<i>Largeur des épaules, 11 pouces.</i>	Identique



<i>Largeur à la racine de la queue : 8 pouces 6 lignes [22.8cm]</i>		<b>Différent 10 pouces 6 lignes dans la lettre d'Auvergne</b>
<i>Longueur de la queue : 8 pouces [21.6cm] [lire 1 pied 8 pouces, soit 54.1cm]</i>		<b>Différent 1 pied 8 pouces dans la lettre d'Auvergne</b>
<i>Diamètre de la queue : 3 pouces 6 lignes [9.3cm]</i>		<i>Identique</i>
<i>Longueur d'oreille : 4 pouces 6 lignes [12cm]</i>	<i>Longueur des oreilles, 4 pouces, 6 lignes.</i>	<i>Identique</i>
<i>Largeur du front au-dessous des oreilles : 6 pouces [16.2cm]</i>	<i>Largeur du front au-dessous des oreilles, 6 pouces.</i>	<i>Identique</i>
<i>Distance entre les 2 grands angles d'yeux : 2 pouces 6 lignes [6.6cm]</i>	<i>Distance entre les deux grands angles des yeux, 2 pouces, 6 lignes.</i>	<i>Identique</i>
<i>Longueur de l'humérus : 8 pouces 4 lignes [22.4cm]</i>	<i>Longueur de l'humerus, 8 pouces, 4 lignes.</i>	<i>Identique</i>
<i>Longueur de l'avant bras : 8 pouces [21.6cm]</i>	<i>Longueur de l'avant-bras, 8 pouces.</i>	<i>Identique</i>
<i>Longueur de la dernière articulation jusque aux ongles : 7 pouces 6 lignes [20.1cm]</i>	<i>Longueur de la dernière articulation jusqu'aux ongles, 7 pouces, 6 lignes.</i>	<i>Identique</i>
<i>Longueur de la mâchoire : 6 pouces [16.2cm]</i>	<i>Longueur de la mâchoire, 6 pouces.</i>	<i>Identique</i>
<i>Largeur du né : 1 pouce 6 lignes [3.9cm]</i>	<i>Largeur du nez, 1 pouce, 6 lignes.</i>	<i>Identique</i>
<i>Largeur des mâchelières inférieures : 1 pouce 3 lignes [3.3cm]</i>	<i>Largeur des machelières inférieures, 1 pouce, 3 lignes.</i>	<i>Identique</i>
	<i>Longueur, 6 lignes. [sic]</i>	<i>Probablement longueur des mâchelières inférieures</i>
<i>Longueur des incisives : 1 pouce 3 lignes [3.3cm]</i>		<i>Identique</i>
<i>Longueur des mâchelières inférieures : 6 lignes [1.2cm]</i>		<i>Identique si l'on admet une erreur de transcription dans la lettre.</i>
<i>Longueur des mâchelières supérieures : 1 pouce 1 ligne [27.2cm]</i>	<i>Longueur des supérieures, 1 pouce, 1 ligne.</i>	<i>Identique</i>
	<i>Longueur des incisives, 1 pouce, 3 lignes.</i>	<i>Identique mais l'ordre varie légèrement avec le rapport</i>
	<i>Douze incisives supérieures &amp; inférieures; quatre crochets de 2 pouces supérieurs &amp; inférieurs; six molaires supérieurs &amp; inférieurs; vingt-deux dents en tout. [Total différent dans Marin; peu clair ici.]</i>	<b>Différent et situé complètement à la fin des proportions dans le rapport à un endroit peu logique soit après la verge !</b>
<i>Longueur de la langue : 14 pouces depuis sa racine [37.8]</i>		<i>Identique mais à un autre endroit dans la lettre. On dirait que Me Marin s'est rendu compte de quelques oublis dans</i>

		sa transcription
<i>Largeur des yeux : 1 pouce 3 lignes [3.3cm]</i>		Idem mais la lettre mentionne « longueur » et non « largeur »
<i>Épaisseur de la tête : 7 pouces [18.9cm]</i>		Un troisième oublis ?
<i>Jambes de derrière de la 1e à la 2e articulation : 7 pouces 2 lignes [19.3cm]</i>	<i>De la première articulation des jambes de derrière à la seconde, 7 pouces, 2 lignes.</i>	Identique
	<i>De la seconde à la première, 10 pouces, 6 lignes. [Sic. Erreur de copie ?]</i>	L'auteur de la lettre semble avoir commis une erreur de transcription que Me Marin a évité cette fois ci.
<i>De la 2e à la 3e articulation jusqu'aux ongles : 10 pouces [27cm]</i>	<i>De la seconde à la troisième, jusqu'aux ongles, 10 pouces.</i>	Identique
<i>Largeur des pattes : 4 pouces 6 lignes [12cm]</i>	<i>Largeur des pattes, 4 pouces, 6 lignes.</i>	Identique
<i>De la châtaigne au bout de la patte : 6 pouces [16.2cm]</i>	<i>De la chataigne au bout de la patte, 6 pouces.</i>	Identique
<i>Longueur de la verge : 7 pouces [18.9cm]</i>	<i>Longueur de la verge, 7 pouces.</i>	Identique
	<i>Les testicules de la grosseur d'une olive. [Non indiqué dans P.V.]</i>	Différent Me marin n'en fait pas mention.
<p><i>La mâchoire supérieure est garnie de 6 dents incisives, la 6e étant plus longue que les autres. Deux grandes lanières ou crochets éloignées des incisives et de la hauteur d'un pouce 4 lignes, d'un diamètre de 6 lignes, 3 dents molaires, dont une assez petite et 2 grosses, une 4e molaire plus grosse que les autres et à laquelle est presque unie la 5e et avant dernière qui est divisée en 2 parties dont une s'étend perpendiculairement et l'autre s'allonge horizontalement dans l'intérieur du palais et enfin une 6e molaire.</i></p> <p><i>La mâchoire inférieure est garnie de 22 dents, savoir 6 incisives et de chaque côté une lanière semblable aux supérieures, 7 molaires, la 1e très petite et éloignée de la lanière, les 3 suivantes sont plus grandes et semblables à la 2e et 3e molaire supérieure, la 5e plus grosse et longue est divisée en trois parties dont l'antérieure est moins longue, la 6e assez grande a 2 éminences antérieures et latérales,</i></p>		<p>Très différent de la lettre d'Auvergne. La longueur de la machoire serait de 6 pouces peut-on rentrer toutes ces dents dans cet espace? On décrit ici des dents de dimensions très différentes, mais on a qu'une seule largeur d'indiquée plus haut soit 1 pouce 3 lignes pour les mâchelières inférieures.</p>

<p><i>la 7e est très petite et presque égale.</i></p>		
<p><i>Nous avons remarqué une blessure a trois lignes au-dessous de l'articulation de la cuisse droite tant intérieurement qu'extérieurement et avons touché, au jarret, trois grains de plomb. On nous a assuré que cette blessure doit être celle que lui fit le sieur de Lavédrine, Écuyer, par un coup de fusil, il y a 2 ans ou entour, plus une autre blessure ancienne à la cuisse gauche, près de l'articulation, plus une ancienne blessure au-dessus de la paupière de l'oeil gauche qui paroît avoir été faite par un instrument tranchant.</i></p> <p><i>Enfin, cet animal a reçu le coup mortel par un coup de fusil qui lui a percé le col, coupé la trachée artère et cassé l'épaule gauche.</i></p> <p><i>Sur le nombre des habitants de la campagne ici assemblés, les ci-après dénommés ont reconnu cet animal et assuré être le même qui a fait tant de ravages.</i></p> <p><i>Pierre Aret de Servilanges, paroisse de Venteuge a dit lui avoir tiré, au printemps 1766, le coup de fusil ci-dessus désigné à la jambe gauche.</i></p> <p><i>Jean Pierre Loudes de la Veysseyre, paroisse de la ville de Saugues, âgé de 22 ans, a dit avoir fait quitter prise à cette Bette qui tenoit une fille du village de Sauzet au printemps 1766, a laquelle Bette il porta un coup de Bayonnette.</i></p> <p><i>Joseph Regourd, Jean-Jacques Laurent et Baptiste Lonjon de Servillanges ont dit lui avoir fait abandonner le nommé Guillaume Barthélémy qu'elle avoit surpris en gardant le bétail.</i></p> <p><i>François Lorent, de la Vacheresse, paroisse de Venteuges, âgé de 32 ans, a dit avoir été attaqué par cette Bette depuis entour 3 semaines.</i></p> <p><i>Joseph Chassefeyre du lieu de Fraisse, paroisse de Chanaleilles en Gévaudan a dit avoir été attaqué par cette Bette, il y a un an, elle arrêta ses boeufs attelés à un char, il eut beaucoup de peine à s'en défendre, quoique armé d'un bigot.</i></p> <p><i>Antoine Plantin, de Servières, paroisse de Saugues, âgé</i></p>	<p><i>Lû &amp; approuvé, ce 25 Juillet 1767. MARIN.</i></p> <p><i>Vû l'approbation, permis d'imprimer, ce 26 Juillet 1767. DE SARTINE.</i></p> <p><i>Registré la présente Permission sur le Registre des Permissions de Police de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, n°. 6676, conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 28 Juillet 1767. GANEAU, Syndic.</i></p> <p><i>De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, Libraire &amp; Imprimeur de Monseigneur le DAUPHIN, rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq; 1767. » (B.N., 4-LK2-1888). [Doc88]</i></p>	



*de 40 ans a dit que c'est le même animal qui lui enleva sa fille le 2 mars dernier, que l'ayant poursuivie entour 500 pas ; il la perdit de vue dans un bois et sa fille en fut dévorée.*

*Barthélémy Simon, de Servières, paroisse de Saugues, âgé de 22 ans, a dit être le même animal qui l'avoit attaqué dans un pâtural au mois de septembre dernier et auquel il tira un coup de fusil.*

*Laurent Vidal de Servières, âgé de 17 ans a dit que le même animal l'avoit attaqué en 2 différents jours au mois de mai dernier, qu'heureusement, il était armé d'une bayonnette, sans quoi il auroit péri. Il a ajouté avoir vu cette même Bette dans un pâtural depuis entour quinze jours qui mangeoit un enfant de Jacques Meyronneinc.*

*Antoine Laurent, de Servières, âgé de 12 ans, a dit avoir été attaqué par cette Bette, il y a un mois, et que sans le secours d'un homme, il auroit péri.*

*Jean Bergougnoux, du mas de Montchauvet, paroisse de Saugues, âgé de 48 ans, nous a dit que cette Bette est la même qui lui dévora un garçon de 9 ans au mois de mars 1766 qu'il l'avoit poursuivie pour lors longtemps, mais inutilement. Il a ajouté que cette bête l'attaqua au mois de mars dernier qu'il en auroit été dévoré s'il n'avoit été armé d'une pelle ferrée.*

*Anne Chabanel de Viallevieille, paroisse de Saugues, âgée de 17 ans, a dit que cette même Bette l'avoit attaquée au mois d'août 1766, et qu'elle lui porta en vain plusieurs coups de bayonnette.*

*Marguerite Dentil, de Viallevieille, âgée de 32 ans, a dit que cette Bette l'avoit attaquée le caresme dernier et que sans une cognée dont elle était armée, elle auroit péri.*

*Marie Reboul de la Veysseyre, âgée de 19 ans a dit que c'étoit la même Bette qui l'avoit attaquée le Caresme dernier, et nous a montré 3 blessures qu'elle luy fit au-dessus du muscle du bras droit et une autre de 6 poulces en longueur, depuis le haut du pariétal jusque au derrière de la joue et luy emporta l'oreille. La réunion des chairs n'est pas encore faite.*

*Jean Chassefeyre de la Veysseyre, âgé de 44 ans, a dit*

*que cette Bette est la même qui dévorait ladite Marie Reboul et que ce fut lui qui lui fit lacher prise.*

*Élisabeth Molhérat de la Veysseyre, paroisse de Saugues, âgée de 28 ans a dit que c'était la même Bette qui dévorait ladite Marie Reboul au secours duquel elle accouru avec ledit Jean Chassefeyre.*

*Antoine Dentil de la Veysseyre, âgé de 14 ans, a dit avoir été attaqué par cette même Bette dans un bois le 6 du présent mois, et qu'il lui porta plusieurs coups de bayonette.*

*Catherine Freycenet de la Veysseyre, âgée de 42 ans, a dit avoir été attaquée par cette Bette au mois de juillet 1766.*

*Pierre Combeuil de la Veysseyre, âgé d'environ 22 ans, a dit avoir vu cette Bette, il y a deux ans, qui tenoit un enfant de huit ans quelle avoit terrassé et quelle auroit dévoré sans le secours du père de cet enfant.*

*Jean Tessède du lieu de Meyronne, paroisse de Venteuges, âgé de 29 ans, a dit avoir été attaqué 2 fois par cette même Bette depuis entour 18 mois.*

*Jean-Pierre Guilhe du Rouve, paroisse de Venteuge, âgé de 40 ans, a déclaré avoir été mordu par cette même Bette à la hanche gauche, il y a 2 ans.*

*Barthélémy Moussier de Mourrennes, paroisse de Venteuges, a dit avoir été poursuivi par cette même Bette le 5 du présent mois.*

*Jean-Baptiste Bergougnoux de Vachellerie, paroisse de Paulhac, en Gévaudan, a dit avoir été attaqué par cette même Bette deux fois dans le courant de mai dernier.*

*Antoine Veyrier de Pompeyrinc, paroisse de la Besseyre, en Gévaudan, a dit avoir été attaqué par cette Bette le 5 du présent mois.*

*Jean Bourrier du dit lieu de Pompeyrinc, âgé de 12 ans, a dit qu'étant sur un arbre, cette même Bette vint prendre au pied de cet arbre un autre enfant de son âge, que lui y accourut avec un homme qui se trouva aux environs et que cette Bette, se voyant poursuivie, quitta prise.*

*Barthélémy Dentil, de Septsols, paroisse de la Besseyre, âgé de 50 ans, a dit que cette même Bette l'auroit attaqué*

*dans un bois pendant 3 fois le même jour, au mois d'avril dernier, et quelle fit tous ses efforts pour enlever un petit enfant qui étoit à côté de lui.*

*Jacques Pignol, de Pontajou, paroisse de Venteuges, âgé de 57 ans, a dit que cette même Bette, au mois de mai dernier, se présenta a lui dans un pré et voulait enlever un de ses enfants qu'il avoit entre ses bras.*

*Tout ce grand nombre d'habitants nous ont certifié que le ravage de cet animal étoit si affreux que depuis les fêtes de Paques dernières, il auroit dévoré, en différents endroits des frontières du Gévaudan et d'Auvergne, au moins 25 personnes. Toutes les démonstrations ci-dessus ayant été faites citées proportions tirées par Maître Antoine Boulangier et Court-Damien Boulangier, maîtres en arts de chirurgie, habitants de la ville de Saugues, en présence de Monsieur Jean-Baptiste Aiguillon de Lamothe, docteur en médecine habitant de la ville de Saugues, dans la dissection de cet animal, nous ont fait voir que la tête laissant un vide à ses côtés imite parfaitement la proue d'un vaisseau et ont tiré de l'estomac un os qu'ils ont dit être la tête du fémur d'un enfant de moyen âge.*

*Ils nous ont aussi fait remarquer que cet animal, depuis la patte de devant jusqu'à l'épine, a la hauteur de 2 pieds 4 pouces [75.76cm] et que ses yeux sont de couleur rouge cinabre.*

*Et nous ayant requis Monsieur le Marquis d'Apchier et Monsieur le comte d'Apchier, son père, s'ils vouloient cet animal es mains et sous le chargement du sieur Desgrignard, brigadier de Maréchaussée à Langeac, ici présent, sur notre réquisition avec 2 cavaliers de sa brigade pour être envoyée à Monseigneur de Ballinvilliers, intendant de cette province, Messieurs les comte et marquis d'Apchier nous ont répondu que Monseigneur de Ballinvilliers n'étoit pas actuellement a Clermont et qu'ils jugeoient a propos de garder cet animal pour en disposer eux-mêmes de la manière la plus convenable.*

*De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal en quatre copies que nous avons signées avec lesdits Sr de Lamothe, Boulangier et ledit Sr Desgrignards et en*

*avons laissé 2 à Monsieur le marquis d'Apchier qui les a requis et une 3e devant être envoyée à Monseigneur de Ballinvilliers, intendant.*

*Fait ledit jour et an que dessus.*

*Marin, commis à la subdélégation de Langeac, Agulhon de Lamothe Doct. Boulangier C.D. ; Boulangier, maître chirurgien, Des Grignards, brigadier. » (B.N., liasse F 10-476, fonds agriculture, destruction des animaux nuisibles).*